



**OBJET**

**BUDGET PRINCIPAL :**

Fixation des crédits  
scolaires 2026

**Délibération  
n°2025/94**

**8 DÉCEMBRE 2025**

Date de la convocation :  
2 décembre 2025

Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu de  
sa transmission en  
préfecture le 12 décembre  
2025 et de son affichage  
électronique

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mil vingt-cinq, huit décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

**Étaient présents :**

MM. MULET Mercedes, LARGILLET Agnès, QUÈVREMONT Jean-Luc, GANAYE Brigitte, DEMANNEVILLE Christian, LEVESQUE Jimmy, JACOB DELESCLUSE Émilie, TOCQUEVILLE Raynald, CAPRON Magali, AMIOT Alain, CRESSON Séverine, DERRIEN Stéphanie, GALISSON Hubert, GOHÉ Serge, HONDIER Delphine, LE MOING Dominique, LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle, MERBAH Ahmed, MOGIS Angélique, VANDEVILLE Gérard, DÉMARES Michèle, FAVRY BOURGET Brigitte.

**Étaient absentes excusées ayant donné pouvoir :**

Mme BRISON Sophie qui a donné pouvoir à Mme MULET Mercedes, Mme FONTAINE Annie qui a donné pouvoir à M. TIERCE François, Mme LÉCAUDÉ Katy qui a donné pouvoir à Mme LARGILLET Agnès.

**Étaient absents :**

M. DA SILVA Maxime, M. VINCENT Nicolas.

Mme CAPRON Magali a été élue Secrétaire de la séance.

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 24  
Nombre de conseillers votants : 27

## **BUDGET PRINCIPAL** : Fixation des crédits scolaires 2026.

Madame Mercedes MULET, Adjointe au Maire chargée de la Petite Enfance, de la Réussite Scolaire, du Temps de l'Enfant, de la Jeunesse et de la Famille, présente à l'assemblée le montant des crédits scolaires proposés pour 2026, détaillé ci-dessous :

### **FOURNITURES SCOLAIRES 2026 POUR LES ECOLES MATERNELLES**

Pour 2026, il est proposé de maintenir ces crédits.

<b>Dotation fournitures scolaires par élève</b>	<b>Tarif 2025</b>	<b>Tarif 2026</b>
Par élève des écoles publiques maternelles	47.75 €	<b>47.75 €</b>

La dotation fournitures scolaires a vocation à financer les 4 catégories d'achats suivantes :

- Les fournitures scolaires ;
- Le renouvellement d'abonnements ;
- Les photocopies et impressions ;
- Les consommables informatiques

La dotation fournitures scolaires par élève serait la suivante :

École maternelle André Marie : 85 élèves à la rentrée scolaire 2025-2026 soit : 4 058.75 €.

École maternelle Francis Yard : 78 élèves à la rentrée scolaire 2025-2026 soit 3 724.50 €.

### **FOURNITURES SCOLAIRES 2026 POUR LES ECOLES ELEMENTAIRES**

Pour 2026, il est proposé de maintenir ces crédits pour la dotation fournitures scolaires par élève, mais également pour la dotation pour l'acquisition d'ouvrages par élève.

<b>Dotation fournitures scolaires par élève</b>	<b>Tarif 2025</b>	<b>Tarif 2026</b>
Par élève des écoles publiques élémentaires	47.75 €	<b>47.75 €</b>

La dotation fournitures scolaires a vocation à financer les 4 catégories d'achats suivantes :

- Les fournitures scolaires ;
- Le renouvellement d'abonnements ;
- Les photocopies et impressions ;
- Les consommables informatiques

La dotation fournitures scolaires par élève serait la suivante :

École élémentaire Jean Maillard : 140 élèves à la rentrée scolaire 2025-2026 soit 6 685.00 €.

École élémentaire Pierre et Marie Curie : 164 élèves à la rentrée scolaire 2025-2026 soit 7 831.00 €.

<b>Dotation pour l'acquisition d'ouvrages par élève</b>	<b>Tarif 2025</b>	<b>Tarif 2026</b>
Par élève des écoles publiques élémentaires	11.35 €	<b>11.35 €</b>

La dotation pour l'acquisition d'ouvrages par élève serait la suivante :

École élémentaire Jean Maillard : 140 élèves à la rentrée scolaire 2025-2026 soit 1 589.00 €.

École élémentaire Pierre et Marie Curie : 164 élèves à la rentrée scolaire 2025-2026 soit 1 861.40 €

#### ***DOTATION BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE 2026***

Pour 2026, il est proposé de maintenir ces crédits.

<b>Dotation Bibliothèque par élève</b>	<b>Tarif 2025</b>	<b>Tarif 2026</b>
Par élève des écoles publiques	3.97 €	<b>3.97 €</b>

La dotation bibliothèque scolaire par élève serait la suivante :

École maternelle André Marie : 85 élèves à la rentrée scolaire 2025-2026 soit 337.45 €.

École maternelle Francis Yard : 78 élèves à la rentrée scolaire 2025-2026 soit 309.66 €.

École élémentaire Jean Maillard : 140 élèves à la rentrée scolaire 2025-2026 soit 555.80 €.

École élémentaire Pierre et Marie Curie : 164 élèves à la rentrée scolaire 2025-2026 soit 651.08 €.

#### ***DOTATION R.A.S.E.D 2026***

Pour 2026, il est proposé de maintenir les crédits à 900.00 €.

<b>Dotation R.A.S.E.D</b>	<b>Tarif 2025</b>	<b>Tarif 2026</b>
Forfait annuel	900.00 €	<b>900.00 €</b>

#### ***CREDITS COOPERATIVES SCOLAIRES 2026***

Pour 2026, il est proposé de maintenir ces crédits.

<b>Dotation coopératives scolaires</b>	<b>Tarif 2025</b>	<b>Tarif 2026</b>
Par élève des écoles publiques	2.93 €	<b>2.93 €</b>

La dotation pour les coopératives scolaires par élève serait :

École maternelle André Marie : 85 élèves à la rentrée scolaire 2025-2026 soit 249.05 €.

École maternelle Francis Yard : 78 élèves à la rentrée scolaire 2025-2026 soit 228.54 €.

École élémentaire Jean Maillard : 140 élèves à la rentrée scolaire 2025-2026 soit 410.20 €

École élémentaire Pierre et Marie Curie : 164 élèves à la rentrée scolaire 2025-2026 soit 480.52 €.

La Commission des Affaires Scolaires, Périscolaires, Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Famille lors de sa séance du 20 novembre 2025 et la Commission Finances-Budget lors de séance du 26 novembre 2025 ayant émis un avis favorable, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide par 27 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention » :

- De maintenir en 2026 les crédits pour les fournitures scolaires d'un montant de 47.75 € par élève pour les écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Pavilly, ces crédits étant destinés à financer les fournitures scolaires, le renouvellement d'abonnements les photocopies et impressions, les consommables informatiques ;
- De maintenir en 2026 la dotation de 11.35 € par élève des écoles élémentaires uniquement destinée à l'acquisition d'ouvrages ;
- De maintenir en 2026 les crédits de la bibliothèque scolaire à 3.97 € par élève ;
- De fixer le forfait annuel pour le « R.A.S.E.D » à 900.00 € ;
- De maintenir en 2026 les crédits des coopératives scolaires à 2.93 € par élève ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
François TIERCE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière.*